

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012 A LA MAIRIE A 20 HEURES**

<u>Date de la convocation</u> : 19 janvier 2012 transmise le : 19 janvier 2012

Membres élus : 27 en fonction : 27 présents: 23

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

### Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, Nadia STOLL, Gilbert GEYER, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Marie GEISSLER, Jacky WOLFF, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Valérie MISCHLER, Andrée FRITZ. Laurent WAEFFLER. Emmanuel DOLLINGER. Roland SCHURR. Claude RIEDINGER, Maurice DONTENVILLE, Michèle RUDOLF, Jacques KLUMB, Michèle WEBER, Thierry ARLEN, conseillers municipaux.

## Membres absents excusés :

Madame Lucia PERNIN qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne procuration à Monsieur Emmanuel DOLLINGER, Madame Catherine MISCHLER,

#### Membre absent non excusé :

Madame Cathie HENCHES.

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.
- Communications diverses.
- 4. Rapport des commissions municipales.
- 5. Groupe scolaire: approbation de l'avenant n°2 au lot n°4.
- 6. Groupe scolaire : approbation de l'avenant n°2 au lot n°10.

- Groupe scolaire: approbation de l'avenant n°1 au lot n°10.
   Groupe scolaire: approbation de l'avenant n°1 au lot n°13.
   Groupe scolaire: approbation de l'avenant n°2 au lot n°13.
   Trésorerie: approbation d'un avenant à la convention de lo Trésorerie : approbation d'un avenant à la convention de location.
- 10. Trésorerie : détermination du loyer du logement sis 26 rue de la République.
- 11. Urbanisme: approbation d'un avenant au projet urbain partenarial.
- 12. Mairie: approbation d'une convention d'inspection.
- 13. Lutins: attribution d'une subvention à l'association Les Lutins.
- 14. Lutins : élection d'un représentant de la commune amené à siéger au conseil d'administration.
- 15. Lutins : désignation d'un réviseur aux comptes.
- 16. Foncier: indemnisation.
- 17. Foncier: achat d'un terrain.
- 18. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

« Une fois n'est pas coutume, je vais démarrer aujourd'hui la séance du Conseil Municipal par une bonne nouvelle.

Il s'agit de la naissance de Mademoiselle Léa WAEFFLER qui a vu le jour dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier.

Nous lui souhaitons la bienvenue et félicitons les heureux parents, dont le papa n'est autre que Laurent WAEFFLER, membre du Conseil Municipal.

Je tiens également à souhaiter au nom du Conseil Municipal, mais aussi en mon nom personnel, un très heureux anniversaire à Roland SCHURR qui a vue le jour il y a maintenant 57 ans ».

## 1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de retirer deux points inscrits à l'ordre du jour, le point relatif à l'approbation d'un avenant à la convention de location des locaux du centre des finances publiques ainsi que le point relatif à la désignation d'un réviseur aux comptes pour l'association Les Lutins.

Monsieur le Maire propose toutefois d'ajouter un point relatif à l'acquisition d'un terrain.

Madame Michèle RUDOLF est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le guorum est atteint.

# 2/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## 3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

17/12/2011	Monsieur le Maire et Madame Yolande TAESCH ont représenté la Commune lors de la remise des prix du 52 <sup>ème</sup> concours départemental des maisons, villes et villages fleuris à l'Hôtel du Département.
17/015/2011	Inauguration officielle de l'exposition de la Société d'Aviculture au Centre Culturel.
18/12/2011	Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie d'honneur du gibier organisée par Les Amis de la Chasse et de l'Environnement de Gries.
22/12/2011	Réunion de la Commission chargée de réviser les listes électorales de la Commune.
	Monsieur le Maire s'est rendu à la fête de Noël des résidents de la Solidarité.
23/12/2011	Messieurs Gilbert GEYER et René WOLFHUGEL ont présenté les vœux de la Commune à Monsieur Jacques RUHLMANN à l'occasion de ses 90 ans.
03/01/2012	Madame Christiane WOLFHUGEL a participé au conseil de vie sociale à La Solidarité.
03/01/2012	Monsieur Gilbert GEYER a représenté la Commune à l'occasion de la commission de sécurité concernant la maison de retraite La Solidarité.
05/01/2012	Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie des voeux organisée par la
	Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
06/01/2012	Voeux du Maire au personnel.
07/01/2012	Monsieur le Maire s'est rendu à la flambée des sapins organisée par la FCPE.

08/01/2012	Monsieur le Maire, Madame Christiane WOLFHUGEL et Monsieur René WOLFHUGEL ont assisté à la consécration du nouvel autel à l'église catholique.
09/01/2012	Réunion de la commission chargée de réviser les listes électorales de la Commune.
12/01/2012	Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie des vœux à l'EPSAN.
13/01/2012	Vœux du Maire aux nouveaux arrivants.
14/01/2012	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'inauguration au salon du mariage à BRUMATH.
16/01/2012	Madame Nadia STOLL a participé à l'attribution de logements à la SIBAR.
17/01/2012	Monsieur le Maire a participé à la commission intercommunale pour le parcours « Ludisme et équilibre Vital ».
19/01/2012	Monsieur le Maire, Mesdames Nadia STOLL et Yolande TAESCH, Monsieur René WOLFHUGEL se sont rendus à la réception clôturant la traditionnelle inspection de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau.
19/01/2012	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la commune lors de la réunion ESPAS-relations bénévoles au Centre Culturel.
19/01/2012	Monsieur le Maire a participé à la réunion concernant le projet de requalification du site de l'EPSAN qui a eu lieu à l'hôtel du département.
19/01/2012	Monsieur le Maire, Mesdames Nadia STOLL et Yolande TAESCH ont représenté la commune lors de la traditionnelle remise de la galette des rois de la fédération patronale de la boulangerie et pâtisserie du Bas-Rhin qui a eu lieu à BRUMATH.
19/01/2012	Madame Nadia STOLL a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale du club du temps libre
21/01/2012	Madame Christiane WOLFHUGEL et Monsieur Gilbert GEYER ont assisté à l'Assemblée Générale de l'A.P.P.
22/01/2012	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Combattants.
24/01/2012	Commission des Finances.

# 4/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

# 5/ GROUPE SCOLAIRE: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°4

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°2 concernant le marché relatif à la construction du groupe scolaire Im Leh, pour ce qui concerne le lot n°4.

Montant initial du marché 255 013,42 € HT Montant de l'avenant n°2 - 9 770,50 € HT Montant des précédents avenants Nouveau montant du marché 242 188,24 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°2, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2011 et 2012.

# Adopté à l'unanimité.

# 6/ GROUPE SCOLAIRE: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°10

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°2 concernant le marché relatif à la construction du groupe scolaire lm Leh, pour ce qui concerne le lot n°10.

Montant initial du marché 169 304,50 € HT Montant de l'avenant n°2 1 800,00 € HT Montant des précédents avenants -4558,00 € HT Nouveau montant du marché 166 546,50 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°2, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2011 et 2012.

Adopté à l'unanimité.

# 7/ GROUPE SCOLAIRE: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°13

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 concernant le marché relatif à la construction du groupe scolaire Im Leh, pour ce qui concerne le lot n°13.

L'objet de l'avenant est de prendre en compte la liquidation de la société INTER DECOR, titulaire du marché initial, intervenue par jugement de cession rendu par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz en date du 23 novembre 2011 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011, lequel tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la Sa INTER DECOR par jugement du 14 décembre 2011, et d'approuver le transfert du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

Adopté à l'unanimité.

### 8/ GROUPE SCOLAIRE: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°13

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°2 concernant le marché relatif à la construction du groupe scolaire Im Leh, pour ce qui concerne le lot n°13.

Montant initial du marché 276 207,21 € HT Montant de l'avenant n°2 9 143,50 € HT Nouveau montant du marché 285 350,71 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°2, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2011 et 2012.

Adopté à l'unanimité.

# 9/ TRESORERIE: APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION

Point retiré de l'ordre du jour.

# 10/ TRESORERIE : DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT DU 26 RUE DE LA WANTZENAU

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer du logement sis 26 rue de la Wantzenau, applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Il s'agit d'un logement de 5 pièces de 128 m2 situé au 1<sup>er</sup> étage comprenant une cuisine, une salle de bain et des toilettes, deux garages et une cave.

Il est précisé que le loyer est révisable annuellement à chaque date anniversaire selon l'indice en vigueur.

Il est proposé de fixer le montant du loyer à : 810,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 24 janvier 2012,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le loyer du logement sis 26 rue de la Wantzenau à 810,00 €, à compter du

1<sup>er</sup> février 2012,

PRECISE que le loyer est révisable annuellement à chaque date anniversaire selon l'indice

en vigueur.

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

# 11/ URBANISME: APPROBATION D'UN AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire indique que le projet porté par la SCI Berlioz a fait l'objet d'une modification suite aux observations formulées par les services de la Préfecture, si bien que cette modification a pour conséquence de prolonger les délais d'instruction du permis de construire.

La date limite de construction de l'extension du réseau électrique fixé initialement par le projet urbain partenarial au 31 janvier 2012 ne peut être tenue.

Il y a par conséquent lieu de modifier par avenant la convention initiale et de fixer au 30 juin 2012 la réalisation des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention portant projet urbain partenarial, dans le cadre du financement d'équipements publics d'extension du réseau d'électricité rendue nécessaire par le projet de construction d'un ensemble collectif comprenant 8 logements situé rue des Champs, après que le Conseil Municipal se soit prononcé par délibération en date du 6 septembre 2011.

L'avenant à la convention portant projet urbain partenarial est rendu nécessaire suite à observation des services du contrôle de légalité notifiée en décembre 2011 nécessitant le dépôt d'un permis de construire modificatif de la part du pétitionnaire, la SCI Berlioz.

L'objet de l'avenant est de modifier les dispositions suivantes :

- la Commune de Hoerdt s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements au plus tard le 30 juin 2012 et non plus le 31 janvier 2012
- la SCI Berlioz s'engage à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à sa charge dans les conditions suivantes :

En plusieurs versements correspondants à 3 fractions égales :

- le premier versement, le 30 juin 2012 et non plus le 31 mars 2012
- les versements suivants le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012 et non plus le 30 juin 2012 et le 30 septembre 2012.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU l'avenant à la convention portant projet urbain partenarial, tel que

proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention portant projet urbain partenarial, tel que

proposé,

AUTORISE le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

### 12/ MAIRIE: APPROBATION D'UNE CONVENTION D'INSPECTION

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il s'agit d'une obligation qui incombe à toutes les collectivités.

Il s'agit au travers de cette convention avec centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin de solliciter l'intervention d'un ingénieur en hygiène et sécurité en qualité d'agent chargé d'une mission d'inspection, sa mission consistant à contrôler le respect des règles du code du travail, à proposer des mesures afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité, mais aussi de promouvoir des actions de prévention.

Il s'agit également de proposer des mesures aux fins d'amélioration de la procédure en cas de danger grave et imminent.

L'agent sera amené à visiter l'ensemble des unités de travail accueillant des agents, à créer un Copil et a en assurer le suivi, de même qu'à contrôler les consignes et les règlements, à contrôler les registres d'hygiène et de sécurité et à l'élaboration d'un rapport.

Il appartiendra, le cas échéant, à la Commune de mettre en œuvre les mesures correctives.

Il est précisé que la mission d'inspection peut être confiée à un agent de la collectivité ou à un prestataire extérieur. La commune souhaite avoir recours à un prestataire extérieur de manière à ne pas être juge et partie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'inspection à conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'inspection à conclure avec le centre de gestion de la

fonction publique territoriale du Bas-Rhin, telle que proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer la convention

d'inspection entre la Commune de Hoerdt et le centre de gestion de la

fonction publique territoriale du Bas-Rhin, telle que proposée,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

# 13/ LUTINS: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

a) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture de crédits au budget 2012, au compte 6574 fonction 64 à hauteur de 78 134,61 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 30 novembre 2011,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ouverture de crédits au budget 2012, au compte 6574 fonction 64 de

78 134,61 €.

**PRECISE** 

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

# Adopté à l'unanimité.

b) Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Les Lutins de 78 134,61 € au titre de l'accueil périscolaire, afin d'équilibrer les comptes 2010 de l'association.

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant la conclusion d'une

convention de partenariat avec l'association Les Lutins,

VU le rapport de vérification des comptes de l'association Les Lutins et des

résultats enregistrés pour l'exercice 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Les Lutins de 78 134,61 € au titre

de l'accueil périscolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

# 14/ LUTINS: ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AMENE A SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association Les Lutins a pour objet de gérer sur la Commune de Hoerdt, une crèche, une halte-garderie, un accueil périscolaire, un centre de loisirs sans hébergement, un service d'adaptation périscolaire et plus généralement d'offrir aux enfants de moins de 10 ans un accueil, des activités éducatives et de loisirs et de fournir le repas à midi.

Les statuts de l'association prévoient que sont membres de droit Monsieur le Maire ainsi que deux représentants de la Commune nommément désignés par le Conseil Municipal.

Madame Yolande TAESCH qui avait été élue déléguée de la Commune a fait part de son souhait de ne plus représenter la collectivité au sein du conseil d'administration de l'association les Lutins.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire un nouveau représentant au Conseil d'Administration de l'association Les Lutins.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du résultat de l'élection.

PROCLAME Monsieur Didier KLEIN est élu en qualité de représentant de la Commune de

Hoerdt au conseil d'administration de l'association Les Lutins.

Adopté à l'unanimité.

## 15/ LUTINS: DESIGNATION D'UN REVISEUR AUX COMPTES

Point retiré de l'ordre du jour.

## **16/ FONCIER : INDEMNISATION**

Suite à la délibération du 18 janvier 2011 autorisant l'acquisition de trois parcelles de terrain destinées à accueillir le parking du parcours sportif d'une superficie de 11 ares et 49 centiares situés sur le ban communal de Hoerdt pour un montant de 1 034,10 €, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à indemniser l'exploitant agricole considérant qu'il y a lieu de procéder à l'apurement des droits agricoles des preneurs en place.

Selon les indications de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, les indemnisations se composent à Hoerdt :

d'une indemnité de perte de revenu : 49,12 €/are
d'une perte de fumure pour les terres : 5,15 €/are

Le locataire est indemnisé pour le préjudice subi sur la base du protocole départemental, arrêté entre les services fiscaux et les organisations professionnelles agricoles.

Le non respect du délai de préavis est négocié avec le locataire sur la base :

- pour marge brute pour un terrain non ensemencé :12,28 €/are

Il est en outre précise que les exploitants soumis de droit ou par option à un régime de bénéfice réel en matière d'imposition peuvent demander que le calcul de la marge brute soit effectué à partir des éléments de leur propre comptabilité.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement les indemnités pour un montant de 764,66 €.

Monsieur Emmanuel DOLLINGER ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une indemnité d'un montant de 764,66 € à la SCEA

WURMEL conformément aux bases précitées,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer la convention

de résiliation amiable du bail rural.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

# 17/ FONCIER: ACHAT D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de terrains situés rue du Traîneau destinés à accueillir un parking a proximité immédiate de l'école maternelle.

Il est demandé au Conseil Municipal, en complément de la délibération adoptée le 12 avril 2011, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un terrain de 1 are 93 centiares détaché des parcelles cadastrées section 34 :

- parcelle n°688/89 d'une superficie de 88 centiares
- parcelle n°689/89 d'une superficie de 53 centiares
- parcelle n°389/88 d'une superficie de 52 centiares

situées sur le ban communal de Hoerdt, pour un montant de 24 500,00 € et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

**DECIDE** 

d'acquérir un terrain de 193 m2 détaché des parcelles cadastrées section 34 :

- parcelle n°688/89 d'une superficie de 88 centiares
- parcelle n°689/89 d'une superficie de 53 centiares
- parcelle n°389/88 d'une superficie de 52 centiares

situées sur le ban communal de Hoerdt, pour un montant de 24 500,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

#### 16/ DIVERS

# - DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 3 rue Ampère
- 16 rue de l'Eglise
- 17 rue des Païens

## - Elections 2012

Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives auront lieu les 10 juin et 17 juin 2012.

## - Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 31 mars 2012.

# - Commissions municipales

Commission Fleurissement : lundi 30 janvier 2012 à 20 h. Commission Finances : mardi 7 février 2012 à 20 h. Commission Travaux : jeudi 9 février 2012 à 20 h. Commission Culture : jeudi 23 février à 20 h.

# - Calendrier des fêtes

Mercredi 25 janvier 2012 : Cinéma au Centre Culturel Dimanche 29 janvier 2012 : Pot au feu au Centre Culturel

Dimanche 5 février 2012 : Concert d'hiver de musique au Centre Culture Samedi 11 février 2012 : Soirée Carnavalesque au Centre Culturel Dimanche 12 février 2012 : Tournoi de belote au Foyer Catholique Jeudi 16 février 2012 : Après-midi carnavalesque au Centre Culturel

Fin de la séance à 21 h 15.